



AGENTS DU PÔLE LOGISTIQUE DU CCAS DE NICE, LA CGT GAGNE UNE REVALORISATION SALARIALE

Depuis plusieurs mois, la CGT NMCA revendique l'attribution d'une prime de Sujétion pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants pour les agents du pôle logistique du CCAS.

Le Comité Social Territorial du 26 septembre 2025, a acté et autorisé le CCAS à verser cette sujétion aux agents qui effectuent des travaux pour l'exécution desquels des risques ou des inconvénients subsistent malgré les précautions et les mesures de protection prises.

Notre syndicat a donc porté cette revendication afin que les agents puissent percevoir celle-ci. L'administration a répondu favorablement à notre demande en attribuant 15€ mensuel pour l'ensemble des agents du pôle logistique à compter de mars 2026 !

**Ces résultats sont le fruit de notre combat continu et collectif.
Ils démontrent que la lutte paie !**

Cette première étape nous permettra, ensemble, d'exiger une réévaluation de cette prime afin d'obtenir une vraie reconnaissance salariale.

